



Le bulletin régional SNPES/PJJ/FSU PACAC

Juin 2020

EDITO

Le CTC (Comité Technique Central) du 2 juin, le premier post déconfinement, a été boycotté par le SNPES/PJJ/FSU et la CGT/PJJ. L'absence totale de concertation pour la note du 17 avril qui priorise le placement sous contrainte, le contrôle et la prise de décisions expéditives, signait un retour aux affaires désastreux en terme de dialogue social. Les mesures contenues dans cette note réaffirment le contrôle probatoire au détriment de la dimension éducative : la conversion de peine (détention à domicile sous surveillance électronique, DDSE, TIG, sursis probatoire renforcé), la liberté sous contrainte (Liberté conditionnelle, DDSE, semi-liberté et placement extérieur), la peine de stage (fourre-tout fusionnant les 7 stages existants) et le sursis probatoire et le sursis probatoire renforcé. Cet arsenal serait renforcé par la mesure éducative probatoire prévue dans le projet du CJPM.

Cette note, réalisée en catimini, est un coup supplémentaire porté à toutes les valeurs éducatives qui fondent le socle des missions dévolues à la Protection Judiciaire de la Jeunesse. C'est inacceptable. Que la DPJJ, et les échelons régionaux et territoriaux, ne proposent pas d'échanges avec les organisations syndicales sur cette note, démontre encore une fois, l'importance accordée au dialogue social et signe, en creux, l'impossibilité pour cette administration d'affronter leurs propres renoncements.

Certains craignaient que le jour d'après soit pire que le jour d'avant, à la DPJJ on est en train de le démontrer malgré les discours en trompe-l'œil. A la période que nous venons de vivre doit répondre un sursaut général. La parole publique du gouvernement a totalement perdu de sa valeur durant cette crise avec les discours carnavalesques autour des masques. Comme le soulignait un soignant à Macron, « Vous pouvez nous faire confiance, le contraire reste à prouver ».

C'est pourquoi le SNPES PJJ FSU Sud-Est se rallie à l'appel à la mobilisation du 16 juin des syndicats et des collectifs de santé autour des revendications de revalorisation des salaires et d'une autre façon de concevoir la santé. C'est le service public, en général, qui doit être défendu le 16 juin. La crise économique qui va s'aggraver dramatiquement et le choc climatique annoncé ne souffrent plus les attermoissements politiques. Il faut un électrochoc politique à la hauteur de la situation. Ne leur laissons pas faire croire qu'un retour à la normale serait suffisant.

« Ce qui vient au monde pour ne rien troubler ne mérite ni égards, ni patience ». René Char

Le SNPES vous proposera en septembre une journée de formation régionale autour du CJPM.

La date reste encore à définir en fonction des directives nationales post confinement. Cette formation aura lieu à Gardanne, avec possibilité de déjeuner sur place au restaurant d'application de la PJJ. L'accès est ouvert à toutes et à tous, syndiqué.es ou non syndiqué.es. Cette formation sera animée par des membres de notre secrétariat national, un magistrat du syndicat de la magistrature et une avocate du Syndicat des avocats de France.

Pour rappel, le droit à une formation syndicale est valable pour tous les agent.es, contractuel.les, stagiaires ou titulaires quels que soient son corps et son grade.



Compte-rendu de l'audience syndicale avec la Dir le 5 juin

Les Organisations syndicales représentatives de la région ont été une nouvelle fois conviées à la Dir pour une information sur la deuxième phase de déconfinement et pour faire un point sur les services.

En introduction de l'audience, le DIR a rappelé le cadre – les PCA nationaux et régionaux – et évoqué la période concernée par cette nouvelle phase dans le déconfinement : du 2 au 22 juin. Nous sommes toujours dans un retour progressif en attendant la nouvelle doctrine du gouvernement.

La situation administrative des agents n'a pas été modifiée concernant les ASA. Les personnels qui sont en ASA garde d'enfant, pourront rester dans ce statut, mais il leur faudra pouvoir attester que l'école dont leur enfant dépend ne peut les accueillir. Même si, selon le Dir, les personnels PJJ sont prioritaires dans les écoles, avec les personnels soignants, la réalité est quelquefois bien plus complexe. Mais sur la Dir, cela ne concerne plus que 19 personnes. Concernant les ASA pour les personnes vulnérables, rien n'a changé. Le Dir a rappelé qu'il peut y avoir des levées partielles, à la demande des agents eux-mêmes. Là aussi, cela concerne 18 personnes.

Sur l'ensemble des personnes en situation de travail 57 % seraient présents sur leur structure. La rotation semble encore de mise dans plusieurs services de milieu ouvert, dans certaines DT et à la DIR. Certains services ne disposent quelquefois pas de locaux suffisamment grands pour permettre le maintien des gestes barrière. Pour la Dir, le télétravail doit être priorisée jusqu'à un maximum de trois jours par semaine.

Nous avons rappelé que dans certains services, les consignes pouvaient être appliquées de manière très aléatoire, avec quelquefois une culpabilisation des collègues en ASA et nous avons dû rappeler que les personnels en ASA n'ont pas le choix et qu'il s'agit de mesures nationales de protection des agents.

Le Dir a rappelé que l'état d'urgence de la crise sanitaire courait jusqu'au 10 juillet et que rien ne serait modifié sur le plan administratif pour ces agents dans l'intervalle. Néanmoins, la situation des parents risque de se corser durant l'été avec les incertitudes concernant la reprise des activités de loisirs pour les enfants. Est-ce que les ASA pour garde d'enfants seront toujours acceptées pendant les vacances scolaires ?

Pour le Dir, la reprise semble s'être faite en douceur dans les équipes. Il avait été demandé aux directions de service de proposer un entretien professionnel de retour à chaque agent, pour permettre un sas entre les deux phases. Mais les réalités dont nous avons connaissance semblent infirmer ce schéma quelque peu idyllique. Nous, nous avons plutôt insisté sur l'urgence de permettre aux personnels de refaire équipe. Et pour cela, il faut que les réunions d'équipe puissent avoir lieu, quand les conditions sanitaires le permettent. L'isolement et l'individualisation sont des aberrations pour le travail collectif d'un service. Quand les directions trouvent des moyens pour se réunir, il devient incompréhensible que l'on ne trouve pas de solution pour permettre des réunions d'équipe dans des conditions sanitaires optimales. Sinon c'est la verticalité du pouvoir qui prédomine.

Les analyses de pratique ont pu être maintenues dans plusieurs équipes.

Quant au télétravail, nous avons martelé notre extrême prudence sur ce dossier pour lequel nous sommes conviés lors d'un OIRSCT (Observatoire Interrégional santé et conditions de travail) le 17 juillet à la DIR. Le télétravail, même s'il comporte des éléments positifs et intéressants, il favorise avant tout le chacun pour soi et l'isolement professionnel. Avec d'autres organisations syndicales, nous avons mis en garde la DIR des conséquences d'un régime de télétravail banalisé sur les collectifs et les dynamiques d'équipe.

Pour finir sur les personnels, nous avons encore une fois alerté la DIR sur la situation des adjoint.es techniques et des adjoint.es administratifs.ves, qui se sont souvent retrouvés dans des contextes de grande vulnérabilité. Des collègues ont été malheureusement atteint.e.s par le virus et leur protection a été insuffisante parfois. Par ailleurs, il n'est pas rare que dans certains endroits une grande pression a été exercée pour que leur présence soit quotidienne...Alors que ce sont des personnels de catégorie C donc les moins bien payé.e.s de la PJJ !

Ménage/Nettoyage des locaux.

Le Dir n'a pas nié les énormes problèmes rencontrés avec les deux prestataires. De nouvelles modalités ont été conclues et on devrait pouvoir bénéficier de 5 passages par semaine dans les foyers et trois dans les autres services. Le surcroît financier est de 200 000

euros pour la Dir. La Dir s'est engagée à être vigilante sur les conditions de travail des salarié.es de ces entreprises, s'appuyant notamment sur des textes réglementaires de la fonction publique qui indiquent que les horaires de travail doivent leur permettre de venir sur les services durant les heures de bureau, et non sur des horaires décalés non conforme à des vies de famille. Mais nous restons sceptiques, au vu des conditions dégradées de travail que proposent souvent ces entreprises. Encore une fois, il serait temps que la DPJJ revoie sa copie et envisage à nouveau de créer des postes de ménage, comme cela existait encore il y a peu.

Bonne nouvelle concernant les masques et le gel, pour le Dir, on aurait de quoi tenir jusqu'à fin août. Les plexiglas semblent aussi avoir fleuri un peu partout durant ce printemps pourri. Certains services auraient privilégié cette méthode plutôt que les masques pour les entretiens éducatifs.

La question des dépistages a été évoquée, mais le DIR considère que les ARS n'avaient pas de protocole clair

sur ce sujet. Nous avons cependant insisté pour que les équipes qui sont confrontées à des clusters (groupe d'individus atteints du covid-19) puissent bénéficier de dépistages pris en charge par leurs directions. Les réponses ne sont pas clarifiées pour l'heure.

La situation de la maison d'arrêt du Pontet semble avoir été gérée. Les personnels de la PJJ ont tous été dépistés, sans inquiétudes pour eux. Mais les jeunes n'ont pas été testés....

Matériel

La Dir avait fait un achat de 192 ordinateurs portables, mais seulement 30 seraient arrivés à bon port. 50 nouveaux ordinateurs ont été achetés pour arriver, à terme, à pouvoir proposer un ordinateur par professionnel. Nous en sommes loin et doutons que cet objectif soit réellement une avancée pour nos métiers.

Primes

Nous avons d'emblée dénoncé ces primes toxiques qui vont encore raviver des clivages dans les équipes, comme pour le fameux CIA. Nous réclamons de véritables avancées sur les salaires et notamment le dégel du point d'indice. Cette prime post déconfinement, devrait bénéficier à tous les agents de la PJJ, contractuels, stagiaires ou titulaires, qui ont eu un surcroît de travail ou qui se sont portés volontaires dans les services vitaux. Et cela devrait aller vite, car le décret a été publié le 14 mai et les Dir doivent indiquer à la DPJJ les noms des bénéficiaires, ainsi que leur taux. Cette prime sera calculée sur trois taux.

Quels sont les montants ?

- taux n° 1 : **330 euros**
- taux n° 2 : **660 euros**
- taux n° 3 : **1 000 euros**

Pour l'instant, le Dir ne connaît pas le montant de la somme qui lui sera attribuée, mais elle sera prise sur une estimation des fonds de réserve annuels de la DIR. Rien ne se perd et par contre, cela signifie qu'en fin d'année, il n'y aura plus de fond de réserve pour alimenter les services comme cela se faisait chaque année.

Nous avons aussi évoqué les primes concernant les tuteurs.trices de stagiaires qui n'avaient toujours pas été versées. Ces primes seraient intégrés dans le fameux RIFSEP, sorte de pot commun des primes. A voir. Il est néanmoins déjà annoncé que ces primes ne seraient plus versées aux prochains tuteurs.trices. Il est même envisagé de supprimer leur temps de décharge pour l'accompagnement. Pour la DIR, rien n'est encore fait, mais l'esprit est là.

Information SAH

La Dir nous a informé d'un dépôt de plainte à l'encontre du directeur général de l'association qui gère le Centre fermé Nouvel Horizon, notamment suite à des suspicions de détournement de fonds importants...

Au sujet de la dépêche relative au renforcement des instances de coordination et des dispositifs d'évaluation et de suivi des enfants en danger ou en risque de l'être (...)

Le Dir a évoqué, sur notre demande, la question du partenariat ASE/PJJ et les décharges de certains éducateurs.trices ou ASS sur le dispositif des CRIP. Deux expérimentations seraient en cours, en Corse et dans le 04. Nous avons tout d'abord dénoncé le manque de transparence sur cette question dans certains territoires et l'absence d'appel d'offre sur l'ensemble des services. Ensuite, nous avons interrogé la Dir sur la pertinence de l'implication de la PJJ dans notre région qui compte plus d'une centaine de MJIE en attente. Est-ce que la PJJ a les moyens aujourd'hui, alors qu'elle ne se donne même pas les moyens pour mettre en œuvre les MJIE qui lui sont déjà attribuées ? Par ailleurs, nous nous questionnons fortement sur la perspective annoncée de MJIE rapides. Ce serait un non-sens grave et inquiétant.

Détention/ Enfermement

La période du confinement a engendré une baisse historique de l'incarcération des mineurs. Le déconfinement a engendré un retour progressif de l'incarcération. Quelle analyse a-t-on porté sur la mécanique hystérique des déferements, à l'origine de cette sur-incarcération des mineurs, sur la détention provisoire des mineurs, sur la situation des mineurs étrangers isolés fortement incarcérés ? Pour le moment aucune réflexion n'a été engagée en ce sens, et on est reparti comme avant.

Post covid 119 mineurs incarcérés, pendant le confinement plus que 75, depuis le déconfinement on est déjà remonté à 83 ados. C'est au QM de Grasse que la baisse a été la plus sensible (12 mineurs) et à l'EPM (30 mineurs) et au Pontet (9 mineurs)

Pour les filles incarcérées, en revanche, aux Baumettes, aucune solution ne semble avoir été trouvée. Pour quelles raisons ? 10 filles sont toujours incarcérées.

La même inquiétude subsiste au QM de Luynes avec 22 mineurs, dont plusieurs Mineurs étrangers isolés.

Nous allons exiger de la Dir qu'une vaste réflexion soit menée autour de la question de l'enfermement des mineurs sur cette région. Comment peut-on comprendre que pendant le confinement nous avons trouvé les solutions pour faire sortir ces mineurs et qu'à peine sortis du confinement, ces solutions s'amenuisent. Les moyens dévolus à l'enfermement des mineurs, comme les EPM, ne doivent pas servir d'alibi à une politique répressive sous couvert de discours pseudo éducatif. Par ailleurs, la DIR n'a jamais interrogé les décisions des magistrats de renouveler automatiquement les mineurs en détention provisoire, sans audiences.

Violences policières

Après la déferlante citoyenne qui s'est créée aux Etats-Unis pour dénoncer le racisme de la police et de la Justice, de nombreux collectifs ont appelé à des rassemblements pour faire le lien avec ce qui se passe dans notre pays. Le SNPES a toujours combattu le racisme milité aux côtés des comités qui revendiquaient la vérité sur certains actes, notamment durant la révolte des gilets jaunes. Le collectif « la vérité pour Adama Traoré » demande à la Justice depuis la mort de jeune homme en 2006 une enquête digne de ce nom. Plusieurs enquêtes ont démontré la violence et le caractère raciste de certaines interventions policières. Sur un groupe Facebook privé près de 8 000 policiers échangeaient des messages racistes. Ces faits font écho à d'autres qui se déroulent récemment. Nous savons que les adolescents suivis à la PJJ sont souvent victimes de ces comportements racistes qui sont, faut-il le rappeler, des délits et non de simples opinions délétères.

Christian Jacob, le président des « Républicains » a déclaré sans honte que « *des violences policières en France ça n'existe pas, [en revanche] on a vu des violences de manifestants* ». A ce stade ce n'est plus du déni mais un blanc-seing à la violence policière. Quand la droite dite républicaine flirte avec l'extrême-droite, ce sont les valeurs même de cette république qui sont piétinées.

Contractuels

La Dir a annoncé qu'elle allait étudier au plus vite la possibilité de prolonger les contrats des éducateur.trices contractuel.les eu égard au report de la mobilité de ce corps en janvier. Il serait possible qu'à la mi-juin, la DIR puisse être en mesure de proposer aux agent.es une prolongation jusqu'en décembre. Il est cependant incontournable que tous les concernés puissent avoir bénéficié d'un bilan de fin de contrat, c'est-à-dire d'un entretien professionnel dans des conditions conformes aux entretiens annuels des titulaires. Il n'est pas question, par exemple, que ces entretiens se fassent par téléphone ou par courriels.

Une rencontre avec les syndicats est prévue le 26 juin à la DIR pour étudier chaque situation individuelle au plus près. Par ailleurs, nous étudierons aussi tous les autres corps de métier dont les contrats arrivent à échéance, mais aussi toutes les difficultés qui ont été évoquées par les collègues. Nous vous rappelons que le délégué des contractuels, sur le plan régional et national, pour le SNPES, est Olivier Decherat, professeur technique au Stei Marseille.

Journée dite de solidarité

Sur certains territoires, les informations qui sont parvenues aux personnels se sont avérées totalement erronées. Dans un tract national, nous avons rappelé le cadre de cette journée fériée de la pentecôte, dite de solidarité. Il est toujours possible d'accomplir une durée supplémentaire de travail de 7h continues ou fractionnées. Encore une fois, le sentiment qui prédomine après le confinement, c'est que cette administration communique toujours dans un sens qui est défavorable aux droits des personnels.

Var

Nouredine Kacem-Hadji

Uemo Toulon

04 98 00 98 60

Snpes83@gmail.com

Alpes/Vaucluse

Hélène Berrier

Uemo Carpentras

04 90 67 18 81

Christophe Mittou

UEAJ Avignon

04 90 88 56 56

snpespjj84@gmail.com

Secrétaires régionaux

Nicole Quilici

Stei Marseille

06 43 44 93 82

Vincent Fritsch

Uemo Carpentras

06 30 65 84 88

Nouredine Kacem-Hadji

Uemo Toulon

04 98 00 98 60

Fatima Oulhachmi

Uemo Avignon

04 90 82 09 49

snpespaca@gmail.com

Alpes maritimes

Giulia Dittman

Uemo Cannes

04 93 39 74 97

Eric Corsin

Uemo Nice

04 96 84 07 41

Snpes06@gmail.com

Corse

Ramzy Ibn-salem

04 95 22 98 00

snpes-pjj-fsu-corse@laposte.net

Délégué.es CCP Contractuel.les

Olivier Decherat Stei Marseille

04 96 13 10 05

Bouches du Rhône

Mattias Perrin

Uemo Le Canet

04 91 92 16 90

Jacques Vaugeois

Uemo Le Canet

04 91 92 16 90

snpespjj13@gmail.com

Se syndiquer est un droit. Se syndiquer au SNPES c'est la garantie de ne jamais se retrouver isolé.
Se syndiquer au Snpes, c'est s'assurer de toujours défendre la primauté de l'éducatif.
Se syndiquer au Snpes, c'est la garantie de ne pas se couper de la réalité.
Se syndiquer au Snpes, c'est la garantie de se retrouver dans des luttes riches d'expériences.
C'est aussi être au plus près des informations sur les droits des personnels.
Bref, se syndiquer au snpes c'est vivre la pluridisciplinarité et la multicatégorialité au quotidien.